

SERVICE DU CONTENTIEUX & DU
PERSONNEL - 2ème BUR./PERS.

Usumbura, le 30 juillet 1949.

--:-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

--:-

U R G E N T .

B.G./

N°5937/PERS.

--:-

OBJET :

Election moitié des membres
du Comité Supérieur du Personnel.

Art. 153 Statut.

3 Annexes

*12/11/P.E.
12/18/49*



Monsieur le Résident, (DEUX)

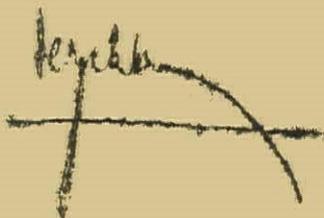
Monsieur le Chef de Service, (TOUS)

Monsieur l'Administrateur de Territoire, (TOUS)

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les bulletins de vote destinés à vous même et au personnel sous vos ordres, en vue de l'élection de la moitié des membres du Comité Supérieur du Personnel.

Je vous saurais gré de les remettre aux intéressés au plus tôt en les priant, pour assurer la validité de leur vote, de se conformer strictement à l'instruction jointe à chaque bulletin individuel.

Le Commissaire Provincial remplaçant
le Gouverneur du Territoire en inspection,
M. DE RYCK,



A Monsieur l'Administrateur
Chef du Territoire de & à

R U H E N G E R I .